© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

BESOIN D'AIDE

Par Profil supprimé Postée le 15/11/2012 08:37

> Bonjour je viens vers vous car je ne sais plus comment comment faire avec mon mari. Voila il boit tous les jours de l'alcool de façon excessive ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques mois avant c'était que le week-end. En ce moment c'est une bouteilles d'1 litre de wisky qui dure 2 jours. Il n'arrive pas à se maîtriser malgrés qu'il me dit "promis la semaine plus rien" mais rien n'y fait. A cause de sa consommation il est violent autant physique que psychologique, il me frappe me rabaisse m'insulte, il se fait des histoires dans sa tête du genres que je le trompe, c ce qui lui est arrivé avec son ex, il me fait du forcing pour avoir des rapports (quand il a bu) et surtout il fait tout ça devant notre fils de 2 ans. Hier chose plus grave ma soeur garde pour la semaine notre fils chez nous et il s'en ai pris a elle (giffles et poussé) mais aussi le petit a reçu un coup aussi. Je ne sais plus quoi faire car avec moi il est de plus en plus violent il me fait mal et me menace souvent de me tuer si je partais chose qu'il serait capable de faire sous l'emprise de l'alcool car il m'a déjà menacé au couteau et j'ai échappé de justesse de me faire planter j'ai juste eu une petite coupure. J'en ai parlé à sa mailleure amie mais rien n'y fait et ses parents ne me soutiennent pas quand je leur dis ce qu'il me fait il l'engueul un peu et c tout. Aidez-moi je vous en suppli.

Mise en ligne le 15/11/2012

Bonjour,

Nous comprenons votre sentiment de détresse et d’insécurité.

Dans une situation où règne une telle violence, il est impératif en premier lieu de vous protéger vous et votre enfant. Sa consommation d’alcool, même s’il en a une dépendance, ne peut justifier un tel comportement menaçant et violent.

Dans cette situation d’urgence, il importe de trouver un lieu où vous vous sentez en sécurité. Soit en vous faisant héberger par des proches, soit en trouvant un foyer d’hébergement pour femmes battues accompagnées de leur enfants. Le SAMU Social, joignable au 115 pourra vous orienter vers ces foyers.

Mais nous avons bien compris que vous craignez qu’il applique ses menaces si vous partez, c’est pourquoi nous vous proposons de joindre le service téléphonique « Violences conjugales ». Des professionnels proposent une écoute et il vous est possible de garder l’anonymat. Ils sauront vous soutenir, vous conseiller et

vous orienter pour trouver des solutions. L’appel est gratuit depuis un poste fixe au 39 19, ligne ouverte du lundi au samedi de 08h à 22h et les jours fériés de 10h à 20h.

Aussi, sachez que la loi vous protège dans de telles situations et que vous pouvez porter plainte et demander l’intervention et la protection de la police et de la justice pour vous et votre enfant . En effet, la loi française comporte un volet de protection des mineurs, ce qui peut vous permettre de mettre votre fils en sécurité.Vous pouvez contacter le 119, une équipe spécialisée de professionnels de l'enfance est à votre écoute 24h/24h 7 jours sur 7, même la nuit. L'appel est gratuit depuis tous les téléphones fixes, portables, cabines de téléphoniques..

Enfin, la question de dépendance à l’alcool de votre mari pourra être traitée dans un second temps s’il le désire et lorsque vous ne vous sentirez plus en danger, mais la priorité pour l'instant est votre sécurité à vous et votre enfant.

Bien à vous.